



## RÈGLEMENT : LONGS-MÉTRAGES

L'édition 2024 du Festival européen du film fantastique de Strasbourg se tiendra du **20 au 29 septembre**. Le Festival est organisé par l'association à but non lucratif Les Films du Spectre, dédiée au cinéma fantastique au sens large.

Le Festival organise 6 sections de programmation de longs-métrages : quatre compétitions, et deux sections hors compétition.

Les descriptions et critères de soumission sont présentés ci-dessous.

### **1. Compétition internationale de films fantastiques**

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent inclure des thèmes du fantastique au sens large : fantastique, science-fiction, horreur, merveilleux, onirisme, surréaliste, heroic-fantasy, etc.

Prix : Octopus d'or, Mention spéciale du Jury (optionnel), Prix du Public

### **2. Compétition Crossovers**

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent correspondre à la définition de « crossovers », c'est-à-dire répondant aux caractéristiques du thriller, du film d'action, de la comédie noire, du film noir, etc.

Prix : Grand Prix Crossovers, Mention spéciale du Jury (optionnel)

### **3. Compétition internationale de films d'animation**

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent être des films d'animation.

Prix : Cigogne d'or, Mention spéciale du Jury (optionnel)

### **4. Compétition du Méliès d'argent**

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent inclure des thèmes du fantastique au sens large : fantastique, science-fiction, horreur, merveilleux, onirisme, surréaliste, heroic-fantasy, etc.

Prix : Méliès d'argent du Meilleur film fantastique européen

La compétition est organisée par la Méliès International Festivals Federation (MIFF, <https://melies.org>), représentée en France par le Festival européen du film fantastique de Strasbourg. Ainsi, le film primé à Strasbourg concourra automatiquement à la compétition du Méliès d'or du Festival International du film fantastique de Sitges (Espagne), qui a lieu chaque année au mois d'octobre. Cette compétition est ouverte uniquement aux films européens, définis de la façon suivante :

- Si le réalisateur n'a pas la nationalité européenne, le financement doit être à 100% d'origine européenne. Les langues parlées dans le film et les lieux de l'intrigue n'ont pas d'incidence.
- Si le réalisateur est de nationalité européenne, une partie du financement au moins doit être européen.



L'Europe se réfère aux 46 pays suivants, sur la base de leur appartenance au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des droits de l'Homme :

<https://www.coe.int/en/web/portal/46-members-states>

## **5. Midnight Movies (hors compétition)**

La section Midnight Movies propose un mélange explosif de films gores, déjantés, de nanars assumés et bien plus encore.

## **6. Séances spéciales (hors compétition)**

Les Séances spéciales présentent des documentaires sur le cinéma de genre, les personnes qui l'incarnent, et de nouvelles productions hors compétition.

### **Critères de sélection :**

Tous les longs-métrages soumis au Festival doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir été fini dans les 24 mois avant le début du Festival européen du film fantastique de Strasbourg ;
- Durer au moins 60 minutes ;
- Être en version originale avec sous-titres français ou anglais ;
- Les films présentés en sections compétitives doivent être inédits en France.

### **Informations de soumission de tous les longs-métrages**

Le film doit être soumis au comité de sélection **à partir du 15 février et avant le 15 juin** de l'année en cours (les soumissions tardives pourront être considérées au cas par cas sans garantie d'éligibilité).

Les frais d'inscription pour la soumission d'un long-métrage sont de 25€ (vingt-cinq euros). La soumission des films se fait via la plateforme [Festhome](https://filmmakers.festhome.com/f/4698) (<https://filmmakers.festhome.com/f/4698>).

Le comité de sélection déterminera la catégorie dans laquelle le film concourra.

### **Éléments**

Une fois l'accord obtenu sur le film sélectionné, il vous sera demandé de fournir les éléments suivants :

- Une sélection d'images HD au format paysage (pdf, jpg, tiff) ;
- 1 affiche HD au format portrait (pdf, jpg, tiff) ;
- 1 dossier de presse en français ou en anglais ;
- 1 bande-annonce avec sous-titres en anglais ou en français si disponible ;
- 1 liste des dialogues et 1 fichier téléchargeable du film (pour réaliser les sous-titrages) ;
- 1 photo et 1 bio du réalisateur.



## Transport

Le Festival prend en charge les frais d'expédition (aller-retour) des copies des films sélectionnés. Si le film doit ensuite être envoyé vers un autre festival, les frais d'expédition seront à la charge de celui-ci et notre Festival ne paiera que les frais aller.

## Accord

Une fois l'accord obtenu, les films ne peuvent plus être retirés. Les ayants droit des films sélectionnés autorisent leur projection au Festival européen du film fantastique de Strasbourg. En soumettant un film au festival, les ayants-droits certifient qu'ils détiennent l'ensemble des autorisations de diffusion des images et musiques, contenues dans le film.

**Contact :** Daniel Cohen - Directeur artistique | Pour toute question : [com@strasbourgfestival.com](mailto:com@strasbourgfestival.com)

